



*La charte GéoCulture - La France vue par les écrivains précise les bases esthétiques et éthiques que tout partenaire ou contributeur du projet s'engage à respecter :*

1. *GéoCulture - La France vue par les écrivains* est un service numérique, interactif et gratuit proposant une cartographie littéraire du territoire français à travers des extraits qualifiés et géolocalisés d'œuvres littéraires, c'est-à-dire des extraits offrant une représentation du territoire ou entretenant un rapport étroit avec lui.
2. Tout extrait d'œuvre présentant un lien avec un territoire a vocation à intégrer la base de *La France vue par les écrivains*, quelle que soit la nature de ce lien avec ce territoire.
3. Le projet *La France vue par les écrivains* s'inscrit dans un engagement de respect du droit de l'auteur avec un objectif de juste rétribution de son travail. Dans cette optique, une demande de négociation de cession de droits auprès de l'éditeur ou d'un autre ayant-droit est adressée à la Fill pour tout extrait issu d'une œuvre n'appartenant pas au domaine public.
4. *La France vue par les écrivains* est un service né de la tradition de coopération entre les professionnels du livre et de la lecture, de la médiation culturelle, et cherche à élargir celle-ci au plus grand nombre possible de contributeurs bénévoles en associant le grand public, les associations culturelles et les professionnels de la culture et du tourisme.
5. Chaque région participant à l'expérimentation *La France vue par les écrivains* constitue un comité scientifique chargé de la qualification des extraits et fait appel à des modérateurs. Chacun de ces partenaires s'engage à respecter la charte d'utilisation de la marque GéoCulture ainsi que la présente charte.
6. Sélection des extraits

Les extraits qualifiés (c'est-à-dire de qualité et choisis comme tels par le comité scientifique) doivent répondre simultanément aux critères suivants :

- être issus d'œuvres publiées à compte d'éditeur ;
- posséder un caractère littéraire ;
- être géolocalisables : à un extrait doit correspondre un point géographique. Si un extrait qualifié couvre une étendue géographique trop importante, le comité scientifique étudie la possibilité d'attribuer un ancrage par défaut pertinent ou de faire entrer cet extrait dans un « parcours » composé d'un ensemble d'extraits.

Tous les genres littéraires, pour adultes ou pour la jeunesse, tous les courants littéraires et toutes les périodes historiques ont vocation à être représentés dans la base de *La France vue par les écrivains*.

La sélection de l'extrait d'une œuvre littéraire par un comité scientifique n'oblige aucunement ledit comité à sélectionner d'autres extraits du même auteur ou de la même œuvre, ni de la même maison d'édition.

Outre le respect de ces critères, le comité scientifique veille à travers ses choix :

- à respecter un équilibre entre les œuvres du patrimoine et les œuvres contemporaines ;
- à s'efforcer d'offrir une représentation harmonieuse des territoires de sa région (notamment de ses départements).

7. Le comité scientifique de chaque région est le garant du respect de l'ensemble de ces critères dans les propositions et les sélections qu'il opère. Il garantit également la qualité et l'exactitude des données complémentaires concernant l'extrait, l'œuvre et l'auteur.